

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 10 - 12

Séance du 12 octobre 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 26
Représenté : 7

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, ETCHANCHU
Helen, GENEVOIS Laura, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre,
ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,
GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques,
MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD
Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**SYNDICAT DES
COMMUNES DU
LITTORAL VAROIS**

**MODIFICATION
DES STATUTS**

APPROBATION

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO)

Conseillers Municipaux : Mesdames Beatrice AIELLO (procuration à
Monsieur Dominique OLIVIER), Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à
Monsieur le Maire), Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Jacques
LEPACHELET), Cynthia GROC (procuration à Madame Astrid
MANOUKIAN), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame
Corinne ROCHE-SANNA), Monsieur Alain BERARD (procuration à
Monsieur Yvan MAUBE).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur Louis FERRARA

Accusé de réception en préfecture
083-21830125-20211012-DEL20211012-DE
Date de télétransmission : 15/10/2021
Date de réception préfecture : 15/10/2021

Monsieur le Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois (S.C.L.V), lors de la séance du Conseil Syndical du 12 août 2021, a informé les membres titulaires de celui-ci, qu'il convenait de procéder à une modification des statuts suite aux observations formulées par Monsieur le Préfet du Var par courrier en date du 29 avril 2021.

En effet, ses statuts n'ayant pas été actualisés depuis 1972, plusieurs dispositions devaient être actualisées :

- Sur les représentants des communes membres :
Les nouveaux statuts prévoient que chaque commune membre élit deux représentants membres de son assemblée délibérante, chaque délégué titulaire possédant une voix, soit un total de deux voix par commune.
- Sur le nombre de vice-présidents :
Les statuts modifiés déterminent désormais un nombre maximal de 11 vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif de l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Var par courrier en date du 25 juin 2021 attestant que les statuts modifiés peuvent être soumis à l'assemblée délibérante ainsi qu'aux communes membres du syndicat,

Vu la délibération du 12 août 2021 du Syndicat des Communes du Littoral Varois, approuvant la modification de ses statuts,

Les statuts ainsi modifiés sont joints.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de la délibération du Syndicat des Communes du Littoral Varois en sa séance du 12 août 2021, par laquelle le Conseil Syndical a autorisé la modification de ses statuts,

Approuve les modifications statutaires du Syndicat des Communes du Littoral Varois,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir afin de mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-21830125-20211012-DEL20211012-DE Date de télétransmission : 15/10/2021 Date de réception préfecture : 15/10/2021
